

Compte-rendu du Comité de Programmation Du 20 janvier 2011, à la Bégude de Mazenc à 14h00.

Liste des présents :

	STRUCTURE	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	Présents	Excusés	Absents
LES ACTEURS PRIVES	ADCAVL	TIT	M	André	ARNERA			x
		SUP	Me	Carole	MARAY	x		
		SUP	Me	Marie-Paule	MOMBET	x		
	Agriculteur	TIT	M	François	BERARD	x		
	Artisan	TIT	M	Antoine	ARNAUD	x		
	Association Maison de la Lance	TIT	M	Benoît	VINCENT		x	
		SUP	Me	Amandine	ROUSSIN		x	
	Ateliers Léonart	TIT	Me	Delphine	PETIT	x		
	Connaissance respect bâti drômois	TIT	M	Jacques	PRUNIER	x		
	LYSANDRA	TIT	M	Michel	MONNIER	x		
		SUP	M	Gérard	GRASSI			x
	Maison de la Céramique	TIT	Me	Nadège	LOCATELLI	x		
OT du Pays de Dieulefit	TIT	Me	Georgette	KOULLEN	x			
	SUP	Me	Marie-Louise	TERROT	x			
OT du Pays de Marsanne	TIT	Me	Thérèse	DUFORETS	x			
	SUP	Me	Antoinette	CLEMENT			x	
LES ACTEURS PUBLICS	Com Com du Pays de Dieulefit	TIT	M	Jean-Paul	OHANESSIAN	x		
		TIT	M	Claude	RASPAIL		x	
		SUP	M	Daniel	BRUN			x
		SUP	Me	Renée	GONTARD			x
		SUP	M	Jean	RABAUD		x	
	Com Com du Pays de Marsanne	TIT	M	Bernard	KESSLER	x		
		TIT	M	Thierry	LHULLIER	x		
		SUP	M	Etienne	GUIRAUD			x
	Com Com du Val de Drôme	TIT	M	Jean-Louis	HILAIRE	x		
		TIT	Me	Claudette	MONIN	x		
		SUP	M	Robert	ARNAUD			x
		SUP	M	Eric	MAGNET			x
SUP		Me	Béatrice	MEE			x	
SUP	Me	Isabelle	PELARDY			x		
TOTAL DES VOTANTS :		14	/ 8 min.				OUI	NON
Dont Acteurs privés :		8				DOUBLE QUORUM :	x	
LES INVITES PERMANENTS	Autorité de gestion (DDAF)	Invité	M	Serge	FILS AIME		x	
	Autorité de gestion (DDT)	Invité	Me	Anne Marie	BAUDRIER	x		
	Autorité de gestion (DDT)	Invité	Me	Mylène	VOLLE	x		
	Autorité de Paiement (CNASEA)	invité	M	Richard	DHERBASSY			x
	Sous Préfecture de Nyons	invité	M	Bernard	GIRE			x
	Sous Préfecture de Die	invité	Me	Fabienne	BALUSSOU			x
	Conseil Régional Rhône - Alpes	invité	Me	Michelle	EYBALIN			x
		invité	Me	Véronique	SCHLOTTER			x
	CDRA 5ème pôle	invité	M	Jean Pierre	LAVAL			x
	CDRA Vallée de la Drôme	invité	M	Jean	SERRET			x
	Conseil Général de la Drôme	invité	Me	Laurence	LOPEZ			x
	CDT	invité	Me	Françoise	ALAZARD			x
	CLD 5ème pôle	invité	Me	Mariette	CUVELLIER			x
	CLD Vallée de la Drôme	invité	M	Bruno	LANG			x
TECHNICIENS	LEADER	TEC	Me	Anouck	VALOIS	x		
	LEADER	TEC	Me	Richard	PAYET	x		
	CCPD	TEC	Me	Patricia	STADLER	x		
	CCVD	TEC	Me	Marie-Odile	CANTENEUR	x		
	CCPM	TEC	Me	Danièle	CHAUVIN			x

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Accueil de Valentine compagnie
3. Bilan 2010
4. Analyse des dossiers de demande de subvention
5. Questions diverses
6. Annexes

Le double quorum est atteint : 9 privés – 5 publics (14 / 16 votants)

Etaient également présents : 2 suppléants, 8 invités

Un rappel de l'ordre du jour est effectué en début de comité de programmation.

Le Compte rendu du précédent comité de programmation est soumis au vote.

AVIS FAVORABLE – 14 voix pour sur 14 – 0 Abstentions - 0 Défavorables

Le Compte rendu du comité de programmation du 21/10/2010 **est validé**

2. Accueil de Valentine Compagnie.

Lors du Comité du 21/10/2010, le dossier du porteur de projet « Valentine Compagnie », « Découverte insolites des villages perchés » a été présenté (cf : fiche d'instruction).

Ce projet a soulevé des interrogations sur plusieurs points et principalement par rapport à son budget, qui aux yeux des membres du CP, semblait élevé (89 284 € avec une participation de leader d'un montant de 33 564 €) par rapport au possibilité de financement

Ce projet a donc été ajourné et le comité de programmation a invité Valentine Compagnie à présenter le projet et à répondre aux questions des membres.

C'est donc dans ce contexte que 2 représentants de l'association sont présents lors de ce comité : Philippe Guyomard et Eric Paye ;

Ils présentent l'idée du projet, le projet lui-même, les lieux et villages dans lesquels vont se dérouler les pièces de théâtre (Puygiron, Marsanne, Poet-Laval, Poet Célarde).

L'aspect financier est aussi abordé et le budget du projet a été revu. Il coûterait à ce jour 52 572€ pour une demande LEADER de 10 000€.

Cette baisse de budget est liée principalement à une réduction de poste et de la masse salariale artistique et technique mais aussi à la non réalisation de certain projet tel que la mise ne lumière dans les villages.

La demande LEADER porte sur 80% du coût du projet car une partie du territoire du projet n'est pas sur le territoire du GAL. La base du prorata retenu est déterminée en fonction du nombre de représentation réalisée sur le territoire (8 spectacles /10).

Presque 50% du projet est autofinancé (frais de fonctionnement inclus).

Réactions des membres du comité de programmation :

- La communauté d'agglomération de Montélimar-Sésame participe financièrement au projet à un montant de 1500€ tandis que les autres communautés de communes participent à hauteur de 3000 € (CCPD et CCVD) et 5 000€ (CCPM) .
- La Communauté d'Agglomération de la Sésame n'a pas la compétence culture et c'est pourquoi elle investie peu sur ce projet. Néanmoins étant donné les dates des spectacles (juillet), un membre du comité suggère que celle-ci pourrait financer le projet dans le cadre de sa compétence touristique.
- Suite à une remarque sur le coût unitaire moyen de chaque représentation (4000 € / spectacle), l'association fait remarquer que le spectacle se prépare toute l'année dans les villages et qu'il crée ainsi une animation.

Les porteurs de projet quittent la salle. Un membre du comité fait remarquer que les porteurs de projet ont entendu les remarques du Comité de programmation et qu'ils sont revenus à un projet financièrement réaliste.

Le projet est soumis au vote

⇒ **AVIS FAVORABLE – 14 voix pour sur – 0 Abstention - 0 Défavorable**

Le projet de Valentine Compagnie ; « Découverte Insolite des villages perchés » est validé en opportunité sur le dispositif 323 E ; fiche action n° 1.

3. Bilan 2010

Anouck Valois présente succinctement le bilan de l'année 2010 (voir power point en annexe)

Remarques au regard des délais

Dans ce bilan, un état des lieux des différents délais est fait. En moyenne, le GAL a attendu 310 jours entre la date de programmation et la réception des conventions signées. La représentante de l'autorité de gestion propose de nuancer ses dates car les délais des cofinanceurs sont aussi responsables des délais d'attentes. De plus, afin de faciliter la rédaction des conventions, elle rappelle aux membres du comité qu'il est proposé aux GAL de reprendre la rédaction des conventions. Un membre du comité fait remarquer que c'est le travail des services de l'état en tant qu'autorité de gestion du programme.

La DRAF explique que le programme devrait atteindre une vitesse de croisière car des personnes supplémentaires ont été mises à disposition des DDT (service d'appui et de proximité) et de l'ASP (autorité de paiement). En effet, 2 personnes s'occupent à temps plein des demandes de paiement. Néanmoins, Anouck Valois explique que les GAL n'ont pas de visibilité sur les paiements.

Remarques au regard des dispositifs non consommés

Dans ce bilan, le comité a pu constater que sur certains dispositifs de la FA 2 et la FA3, il y avait peu d'action. Ces dispositifs peu mobilisés sont destinés à financer des actions de formation professionnelle (111B), des projets de développement de micro-entreprise et des projets agricoles. Pour ce type d'action, il y a peu de cofinancement et par conséquent, ces projets ne peuvent appeler du FEADER. De plus, ces porteurs de projet sont bien souvent des personnes individuelles et il est donc plus difficile pour elles, d'obtenir des financements publics. Selon un membre du comité, ce problème aurait été pressenti lors de la rédaction de la candidature. Un membre du comité souligne que cette situation pose la question de la stratégie du GAL et de son adéquation avec les partenaires cofinanceurs et les territoires choisis. Le GAL, ne doit-il pas réorienter sa stratégie afin de faciliter la consommation de l'enveloppe ?

Un membre propose qu'un comité technique se forme afin de réfléchir à une réorientation stratégique de la politique du GAL.

A ces problèmes de manque de cofinancement, s'ajoute aussi le problème du guichet unique (concertation financement Région / FEADER) sur le territoire du GAL qui met du temps à se mettre en place.

Un invité rappelle qu'il y a eu un manque de coordination dans la constitution des fiches action du GAL et celles du CDRA mais aussi dans la détermination des territoires, et ceci pour des volontés politiques.

4. Analyses des dossiers

Dossier n°13 ; PMH ; le pays de Dieulefit : mémoires et histoires du XXème siècle.

Ce dossier a déjà eu un avis favorable en programmation lors du comité de programmation du 29/04/2010. (cf : fiche d'instruction)

Il est proposé une programmation par les services instructeurs afin que le porteur de projet puisse maximiser sa subvention LEADER. Entre la date de la programmation et celle du conventionnement, les taux maximum d'aide publique ont évolué jusqu'à 100% permettant ainsi à ce porteur de projet de financer son projet en totalité avec des fonds publics.

Le plan de financement est le suivant:

	Ancien plan de financement	Nouveau plan de financement
LEADER	4 986,04 €	6 417,77 €
DRAC	5 223,82 €	5 223,82 €
CCPD	1500 €	1500€
Autofinancement	1431,73 €	0 €
Recettes	552 €	552 €

Le projet est soumis au vote

AVIS FAVORABLE – 14 voix pour sur – 0 Abstentions - 0 Défavorables

Le projet « le pays de Dieulefit : mémoires et histoires du XXème siècle » est validée.

Subvention LEADER accordée en reprogrammation : 6 417,77 € sur la Fiche action 1 ; dispositif 323 E.

Dossier n°8 ; Court-circuit ; court-circuit 2010-2011 (démarrage)

Anouck Valois rappelle le projet et le contexte du projet. Ce dossier a déjà eu un vote favorable en opportunité lors du comité de programmation de janvier 2010. Il a été présenté et voté globalement et en 3 parties et le GAL a donné un avis favorable sur 2 parties du projet (le foncier n'étant pas pris en compte par le GAL).

Pour la partie « démarrage », l'association avait pour objectif de faire appel à du FSE mais son programme n'étant finalement pas éligible, celui-ci demande maintenant du LEADER pour cette phase.

Cela fait maintenant un an et demi que l'association court-circuit essaie d'obtenir des subventions et il a déjà reçu les subventions du Conseil Régional de Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Drôme pour l'année 2010.

Anouck Valois fait part au comité de la complexité du montage financier de ce projet, malgré des réunions organisées entre les financeurs. En effet, chaque cofinancier a ses règles et ce dossier est techniquement compliqué. Certains de ses aspects techniques sont ainsi discutés avec l'autorité de gestion.

Les questions techniques autour de ce projet :

Fond Social Européen : un porteur ne peut pas demander deux fonds communautaires pour un même projet

Contrat aidé : les contrats aidés doivent être vérifiés et ils ne peuvent être aidés que sur la part restant à la charge du porteur.

Certains cofinancements sont basés sur l'année 2010. Il faut faire attention aux dates d'éligibilité dans le montage du dossier et baser les dates du dossier LEADER sur celles des cofinanciers.

Certains membres du comité n'hésitent pas à rappeler que ce projet reste très intéressant pour le territoire et qu'il répond aux problématiques du territoire. De plus, le GAL a l'opportunité de voter un projet porté par une structure privée ayant pour thème principale « l'agriculture ».

Le projet est soumis au vote sous réserve d'une validation technique auprès des services instructeurs.

AVIS FAVORABLE – 8 voix pour sur 14 – 5 Abstentions – 1 Défavorable

Le projet « court circuit 2010-2011 démarrage » est validé.

Subvention LEADER accordée en programmation : 18 937,00 € sur la fiche action 3 ; dispositif 321 ; sous réserve d'une validation technique auprès des services instructeurs.

Le plan de financement définitif sera communiqué aux membres du Comité une fois que celui-ci sera finalisé.

Dossier n°9 : Théâtre des migrants ; Lever de rideau sur la planète

Le comité de programmation s'est déjà prononcé favorablement sur ce projet lors d'un passage en opportunité. Anouck Valois rappelle le contexte du projet. Ce projet s'est terminé par une pièce de théâtre s'intitulant « le bouffe terre », que certains membres ont eu l'occasion de voir durant l'été 2010.

L'association a voulu le passer en programmation lors du comité d'octobre 2010 mais il lui manquait des pièces. Le plan de financement est présenté aux membres et celui-ci est proratisé au 2/3 car les pièces se sont déroulées sur trois communautés de commune, dont deux communautés de commune faisant parti du territoire. Ce projet est déjà terminé et le dossier de demande de subvention est monté en dépenses réelles. Toutes les factures ont été transmises au GAL.

Le projet est soumis au vote

AVIS FAVORABLE – 14 voix pour sur 14 – 0 Abstention - 0 Défavorable

Le projet « Lever de rideau sur la planète » est validé.

Subvention LEADER accordée en programmation: 9 784,98€ sur la fiche action; dispositif 323 D

Dossier n°16 ; Mairie de Suze ; Sentier pédagogique et touristique

Le projet est présenté aux membres ainsi que son plan de financement. Ce dossier a déjà eu une validation en opportunité.

Le projet est soumis au vote. Michel Monnier membre du comité, travaillant sur ce projet avec l'association LYSANDRA, ne participe pas au vote.

AVIS FAVORABLE – 13 voix pour sur 13 – 0 Abstention - 0 Défavorable

Le projet « Sentier pédagogique et touristique » est programmé.

Subvention LEADER accordée en programmation : 3 583,83 € sur la Fiche action 3 dispositif 313

Dossier n°22 ; Comps Historique ; Aménagements intérieur et éléments de communication

Le projet est présenté aux membres ainsi que son plan de financement. Ce dossier a déjà eu une validation en opportunité.

Le projet est soumis au vote.

AVIS FAVORABLE – 14 voix pour sur 14 – 0 Abstention - 0 Défavorable

Le projet « Aménagements intérieur et éléments de communication » est programmé.

Subvention LEADER accordée en programmation : 4 438,96 € sur la fiche action 3 dispositif 313

Dossier 35 ; CCPD ; Animation Fonctionnement 2011

Ce dossier représente les frais d'animation et de fonctionnement du GAL. Il est présenté en hors taxe. Des changements ont eu lieu en 2011 dans la répartition des temps de travail des salariés du GAL. Le gestionnaire travaille dorénavant à 100% (au lieu de 80%) tandis que de l'animatrice ne travaille plus que 80% au lieu de 100%. Richard PAYET assurera une journée d'animation dans son temps de travail. Globalement au sein du GAL il y aura toujours 1 ETP pour l'animation et 0.8 ETP pour la gestion.

Le plan de financement est présenté aux membres.

Le projet est soumis au vote. Les 2 élus de la CCPD ne votent pas

AVIS FAVORABLE – 12 voix pour sur 12 – 0 Abstention - 0 Défavorable

Le projet « Animation Fonctionnement 2011» est validé.

Subvention LEADER accordée en programmation : 42 168,64 € sur la fiche action 5 dispositif 431.

L'annexe 2 de la convention entre le MAAAP et le GAL sera modifiée en conséquence.

Dossier 37 ; Mairie de Mirmande ; Design à Mirmande

Le projet est présenté et un document de présentation circule auprès des membres du CP (cf.: fiche d'instruction). Le plan de financement est présenté.

Le projet est soumis au vote.

AVIS FAVORABLE – 14 voix pour sur 14 – 0 Abstention - 0 Défavorable

Le projet « Design à Mirmande » est validé.

Subvention LEADER accordée en programmation : 5 978,26 € sur la Fiche action 1 ; dispositif 323 E.

Les dossiers en opportunité

Dossier 40 ; CCVD ; Station nature de la rivière Drôme ; médiation environnementale et scientifique

Le projet est expliqué aux membres du comité. C'est un projet à vocation scientifique qui est basé à la gare des Ramières. La CCVD travaille sur ce projet en partenariat avec le CNRS. Il consiste à rassembler des données scientifiques afin de les mettre à disposition. Ce projet est aussi présenté dans le cadre de Biovallée et il a reçu un avis favorable sur les 3 ans.

C'est un dossier trisannuel et par conséquent, la CCVD déposera des demandes de subvention LEADER chaque année à Biovallée et à LEADER.

Pour ce comité, il proposé de donner un avis global sur la totalité du projet.

Le projet est soumis au vote. Les membres de la CCVD de votent pas

AVIS FAVORABLE – 12 voix pour sur 12 – 0 Abstention - 0 Défavorable

Le projet « Station nature de la rivière Drôme ; médiation environnementale et scientifique» est validé en opportunité.

Validation en opportunité sur la Fiche Action1 ; dispositif 323D.

Dossier 43 ; Mairie de Livron ; Signalétique touristique visant à mettre en valeur les patrimoines de l'entrée de la vallée de la Drôme.

Le projet est expliqué aux membres du comité et un livret de présentation circule.

Un membre du comité fait remarquer que les délais de réalisation sont courts. Néanmoins, le porteur de projet travaille depuis un certain temps sur le projet et le contenu des panneaux signalétiques est déjà prêt.

Anouck Valois informe aussi le comité que le porteur de projet a déposé ce dossier en programmation sous réserve d'obtenir les avis techniques du conseil régional avant le comité. Ces documents, n'étant pas arrivé à temps, il était donc convenu avec les services instructeurs de le passer en opportunité.

Le projet est soumis au vote.

AVIS FAVORABLE – 14 voix pour sur 14 – 0 Abstention - 0 Défavorable

Le projet « Signalétique touristique visant à mettre en valeur les patrimoines de l'entrée de la vallée de la Drôme » est validé en opportunité.

Validation en opportunité sur la Fiche action 3 dispositif 313.

Dossier 45 ; Commission du Film Drôme-Ardèche ; Promotion du territoire comme terre d'accueil et de tournage.

La structure et le projet sont présentés aux membres du comité.

Ce projet a pour but de créer une base de données des différents paysages de la Drôme à destination des professionnels du cinéma.

La première phase de ce projet a déjà été financé en partie dans le programme LEADER +.

Plusieurs questions se posent sur ce projet :

- Le projet est-il en lien avec la stratégie du GAL. Autrement dit, le projet concerne-t-il le patrimoine et le savoir faire ?
- La sensibilisation prétendue dans le projet n'est pas directe. Elle est restreinte et elle est tournée vers une seule catégorie de personne (professionnels du Cinéma).
- Comment peut être valorisé le patrimoine et le savoir faire à travers les films ?
- Y a-t-il réellement un retour sur le territoire ?
- Les professionnels du cinéma, ont-ils réellement besoin de cette base de données ?
- Est-il possible d'utiliser un film pour valoriser le territoire, alors ?

Le projet est aussi subventionné par le CDRA cinquième pôle, et nécessitera certainement une proratisation

Le projet est soumis au vote.

AVIS FAVORABLE – 5 voix pour sur 13 – 6 Abstentions - 2 Défavorables

Le projet « Promotion du territoire comme terre d'accueil et de tournage » est ajournée car le nombre d'abstention st majoritaire.

Les membres du comité proposent au porteur de projet de venir présenter son projet lors du prochain comité de programmation.

Ce vote a soulevé une question sur le fonctionnement du comité de programmation. La règle veut que les abstentions ne soient pas prises en compte dans le comptage des voix. Dans ce cas, le projet a donc un avis favorable alors que les abstentions sont plus nombreuses que les voix pour. Pour ce projet, il y a eu plusieurs interrogations de la part de membres du comité et ceux sont ces interrogations qui définissent les abstentions.

Une nouvelle règle est donc décidée : **« si les abstentions sont supérieures aux nombres de voix « pour » ou « contre », les projets seraient ajournés et des compléments d'information seront demandés.**

Agribiodrôme ; accompagnement d'un point de vente collectif bio ; déprogrammation

Mylène Volle, représentante de l'autorité de gestion, explique le contexte de la déprogrammation de ce dossier.

Pour ce projet, AgribioDrôme a demandé une subvention du Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire qui a été obtenue via la DRAAF. Simplement cette subvention MAAP a été majorée en compensation du FEADER 111B régional qui n'a pas été mobilisé. En effet, mobiliser du FEADER et du MAAP pour ce dossier le rendait trop complexe et l'addition de ces deux subventions rendaient les frais de structure inéligibles. La DRAAF avait donc bien précisé à AgribioDrôme de ne pas mobiliser de FEADER (qu'il provienne du niveau régional ou de Leader).

Autrement dit, s'il y a du FEADER sur ce dossier, cela va minorer le financement MAAP et il est plus intéressant pour le porteur de ne demander que du MAAP.

Pour ce dossier, il est proposé aux membres de voter la déprogrammation du dossier. Un membre propose de laisser le choix au porteur de renoncer ou pas à sa subvention d'autant

plus qu'il est bien conscient des conséquences financières pour son projet si il accepte le FEADER.

Certains membres préfèrent qu'une règle claire soit établie et de laisser la DRAAF s'engager sur ce type de dossier.

La déprogrammation de ce dossier est soumise au vote.

AVIS FAVORABLE – 12 voix pour sur 14 –2 Abstentions - 0 Défavorable.

Le projet « Accompagnement d'un point de vente collectif bio » porté par l'association AgribioDrôme est déprogrammé.

4. Questions diverses

Mylène Volle informe les membres du Comité qu'aura lieu un Forum sur les programmes LEADER le 12/05/2011 au GAL du voironnais. Ce forum est ouvert à tous les membres du GAL et il est question de débat sur l'avenir de LEADER en France et la valeur ajoutée que le programme apporte sur le territoire.

Anouck Valois informe les membres que suite à l'appel à proposition lancé pour les journées du patrimoine 2011, le GAL a reçu 9 propositions. Le choix des candidats se fera le 4 février 2011 à partir de 14h00 à la Communauté de Communes du VAL du Pays de Marsanne. 4 membres se proposent de participer à la sélection des candidats.

Madame Thérèse DUFORETS (Office de tourisme de Marsanne)

Monsieur Thierry LHUILLIER (Elu de la CCPM)

Madame Georgette KOULLEN (Office de tourisme de Dieulefit)

Madame Claudette MONIN (Elu de la CCVD)

Annexe 1 : Power point

GROUPE D'ACTION LOCALE
« CALADES ET SENTEURS »

Le Programme Européen
LEADER
Bilan 2010

l'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le FEDER

pour le développement rural

LEADER

GROUPE D'ACTION LOCALE
« CALADES ET SENTEURS »

LEADER

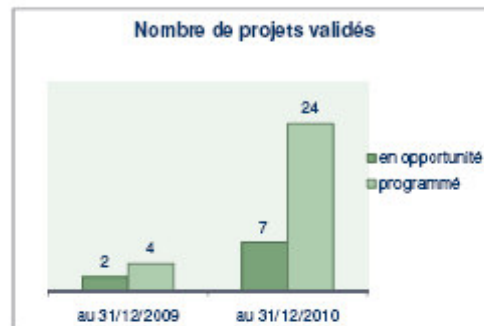
LEADER 2010 : Montée en puissance ?

- En quelque mots :
 - La programmation sur sa lancée
 - Des projets très « publics »...
... et très peu agricoles
 - La coopération toujours présente
 - Des engagements qui se font attendre (310 jours en moyenne)
 - Des paiements espérés
 - Des difficultés de gestion qui ne s'arrangent pas
 - Une équipe qui bouge
 - Un comité toujours motivé!
- En chiffres
 - 22 porteurs de projets dont la demande a aboutie
 - 37 dossiers en cours, 24 programmés
 - 23% de l'enveloppe programmée, soit 322 040 euros
...et presque 70 000 euros de « réservé » en opportunité

2

2010 = programmation

- Une très nette augmentation du nombre de projets programmés (4 en 2009, 20 dossiers en 2010)

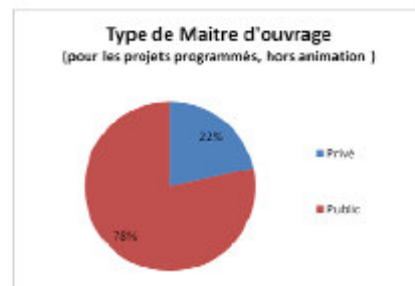


3

Les porteurs de projet

- Les collectivités (ComCom et communes) premières bénéficiaires des subventions (68%)

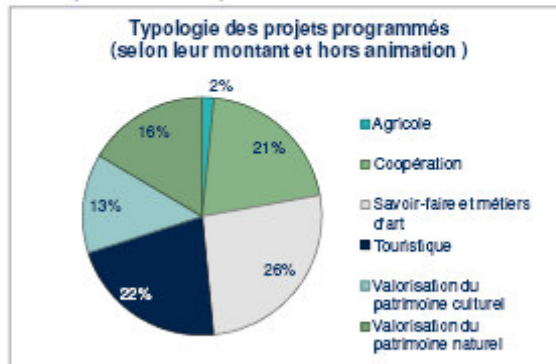
Conséquence direct du nouveau mode de calcul LEADER



4

Type de projets

- Les projets agricoles très peu présents
- A noter : la place de la coopération



5

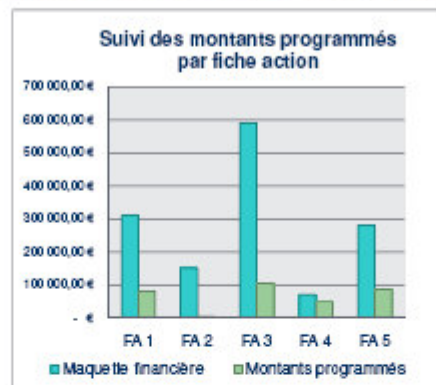
Exemples de projets

- Quelques beaux projets :
Court circuits, l'usage des jours, du renouveau pour les villages perchés, ...
- Le GAL Calades et Senteurs moteur dans certains domaines :
 - Des appels à propositions pour des actions de sensibilisation innovantes aux patrimoines et savoir-faire auprès des enfants (JEP 2011).
 - Coopération : « Sur les pas des Huguenots » se concrétise

6

Etat d'avancement

322 040 € programmé à la fin 2010 soit 23 % de l'enveloppe du GAL.



7

Etat d'avancement

- Plus de 100 000 euros attribués sur La FA 3, surtout pour des projets Touristiques (D 313)
- 69% de la maquette Coopération (FA 4)
- La fiche action 2 ne décolle pas (problème de cofinancement et difficultés 111B)

La suite... ?

(dé)Blocage du conventionnement
 Lisibilité sur les paiements

N° Fiche action	% programmé
FA 1	26%
FA 2	2%
FA 3	18%
FA 4	69%
FA 5	31%
Total maquette fin	23%

8

Attention aux délais!

- Des délais de conventionnement très long en 2010

310 j en moyenne entre la programmation et la réception de la convention signée
2 dossiers conventionnés en juin, 9 en fin d'année (sur 24 dossiers)

- 1 premier dossier payé

(Animation 2009, payé le 28/12/2010)

Vie de ce dossier : 727 jours (du premier dépôt au solde)

- Vers une régularisation...

Démarche des 4 Gal Drômois

9

Des problèmes récurrents et nouveaux

- Lenteur de la mise en place du programme
- Découverte de la phase de paiement et de ces contraintes
- Temps de gestion et d'instruction
- Complexité (de la gestion à l'ingénierie financière)
- A la recherche du « guichet unique »...
- Communication difficile auprès des porteurs

10

Autres éléments à prendre en considération

- Evolution des cofinancements

- Lancement du PSADER 5^{ème} pôle en Septembre 2010
- Fin du CDDRA/PSADER Vallée de la Drôme en octobre 2010
Un nouveau contrat en cours d'élaboration



11

6. Perspectives

- Appel à coopérer : réabondement (FA 4)
- Toujours plus de dossiers?
- Incertitudes sur la phase de paiements sur certains dossiers actuels
- Besoin de lisibilité
...pour questionner notre pratique
...faire évoluer notre stratégie?

12

Annexe 2 : Maquette Financière

